

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE DE SAINTE-SOPHIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue 25 novembre 2008 à 19 h
Pavillon de la jeunesse du
Club optimiste de Sainte-Sophie
2181, rue de l'Hôtel-de-ville
Sainte-Sophie (Québec)

AUDIO STÉNO TRANSCRIPT

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 3

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

WASTE MANAGEMENT INC. 3

L'an deux mille huit (2008), ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de novembre;

LE PRÉSIDENT :

Comme on s'en doutait, la compétition est vraiment trop forte. Les gens sont très politisés et donc le débat des chefs nous a totalement écrasés.

Alors, écoutez... mais nous avons quand même encore un certain nombre d'interrogations. Nous allons procéder. S'il y a des gens qui viennent, qui s'ajoutent, bien, on procédera avec eux, sinon on procédera juste avec nos questions et on complétera les travaux dès leur fin.

Peut-être, je pense que, monsieur Dussault, vous voulez apporter certaines précisions par rapport à la séance de cet après-midi ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, Monsieur le Président, deux (2) points d'abord. On va apporter certaines précisions concernant les quantités de matières récupérées sur nos installations.

Monsieur Brien va le faire dans quelques instants. Mais tout d'abord, j'inviterais monsieur Légaré à énumérer la liste des documents qu'on vient tout juste de déposer à la Commission.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Merci, Monsieur le Président. Donc, premier document, un rapport de l'E.P.A., Environmental Protection Agency, qui traite de l'inventaire des gaz à effet de serre et des puits de carbone. C'est un document qui sera déposé, si vous me permettez, seulement en version électronique parce que c'est assez volumineux puis, bon...

Deuxième document, c'est un document, une présentation qui s'intitule "*Green House Gas Emission and Sources*" de Waste Management. Ça fait référence à ce que je disais cet après-midi relativement à considérer éventuellement un site d'enfouissement comme un puits de carbone. Donc, ça présente, ça fait une présentation, c'est une présentation de donnée là-dessus. Donc, pour nous, c'est un peu dire une chose et son contraire en même temps. Donc, peut-être qu'on laissera ça à votre appréciation tout simplement.

RT/ib

5

10

15

20

25

LE PRÉSIDENT :

J'ai bien compris.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Troisième document, c'est "*Plan de gestion des odeurs*". Quatrième document, "*Guide de procédures de gestion des plaintes*". Cinquième... et on a déposé aussi le tableau des plaintes tel que vous nous avez demandé. Donc, on a enlevé des références nominales, de sorte que vous avez la date de la plainte puis l'action qui a été prise pour y remédier.

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Nous avons aussi déposé les rapports annuels du Comité de vigilance de deux mille six (2006) et deux mille sept (2007). Voilà. Ça complète.

LE PRÉSIDENT :

D'autres choses, monsieur Dussault ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur Brien va apporter les précisions sur la discussion que nous avons eue cet après-midi concernant les matériaux récupérés à nos installations.

M. DANIEL BRIEN :

On a regardé plus en détail concernant la récupération du bois sur le site depuis qu'on a intensifié notre programme depuis le quinze (15) juillet dernier, on a acheté des nouveaux équipements. En moyenne, depuis le quinze (15) juillet deux mille huit (2008), on récupère quarante-quatre tonnes (44 T) de bois par semaine.

LE PRÉSIDENT :

Et puis le métal ?

M. DANIEL BRIEN :

Le métal, ça a pas changé, c'est toujours, on parle toujours entre deux (2 T/sem) et dix tonnes par semaine (10 T/sem).

5

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. D'autres choses, Monsieur Dussault ?

10

M. MARTIN DUSSAULT :

Pas pour l'instant. Ça complète.

15

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, je vous demanderais de nous faire la présentation sur les grandes étapes du plan de sécurisation et surtout de nous présenter la mise à jour des données. Je pense que vous avez les données de deux mille sept (2007) actuellement de disponibles ? Si vous en avez quelques-unes, quelques données de deux mille huit (2008), présentez-les aussi. Ça serait, si j'ai bien compris, une présentation d'une dizaine de minutes.

20

25

RT/ib

Et ensuite, monsieur Simard, je vous demanderais quel est votre avis, ou l'avis de votre ministère, en fait, par rapport à ce plan de sécurisation, par rapport à son efficacité et par rapport à son devenir aussi.

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, tout d'abord, dans un premier temps, monsieur Daniel Brien va présenter les actions et des résultats sommairement. Ensuite, monsieur Côté va venir puis va vous présenter les données, là, qui sont assez à ce jour.

10

Évidemment, il y a quelques données de deux mille huit (2008), il y a des données qui n'étaient pas compilées. Donc, on a fait une certaine compilation cet après-midi puis on a choisi un certain nombre d'échantillons, là, pour pouvoir vous dresser un petit portrait de ça.

15

LE PRÉSIDENT :

20

D'accord. Je vous demanderais aussi de mettre l'accent sur la qualité de l'eau souterraine.

25

M. PIERRE LÉGARÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

En particulier sur les puits, la qualité des eaux de puits qui approvisionnent Sainte-Anne-des-Plaines.

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord. Donc, on va...

LE PRÉSIDENT :

Et le pénitencier aussi.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, on va faire ça rapidement. Est-ce que vous avez devant vous ce qui apparaît sur notre écran ?

Mme LUCIE BIGUÉ :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord, parce que là, le projecteur est en réchauffement mais on va procéder quand même.

5

M. DANIEL BRIEN :

Parfait. Je vais donc commencer avec les actions qui ont été prises et ensuite de ça, monsieur Côté va présenter les résultats comme tels.

10

Alors, c'est principalement ces actions-là, c'est relié aux opérations du vieux site d'enfouissement. Ça comportait trois (3) actions principales : la protection des eaux souterraines profondes, la qualité de l'eau de surface, les eaux de lixiviation, le traitement des eaux de lixiviation, de même que la problématique reliée au biogaz, et aussi, on va y aller plus dans le détail par après, et aussi concernant les garanties financières.

15

Bon. Tout d'abord, concernant les eaux de lixiviation, une des actions principales était le démantèlement des bassins qu'on retrouvait sur le vieux secteur. Ce qu'on voit à l'écran, il y avait eu la construction de neuf (9) bassins sur le site

20

25

d'enfouissement comme tel. Ces bassins-là avaient été imperméabilisés seulement avec une couche d'argile, n'étaient donc pas à cent pour cent (100 %) étanches étant donné que le sol sous-jacent était des déchets, donc ça bougeait. Il y avait de la réinfiltration d'eau au travers de la masse de déchets par l'entremise de ces bassins-là. Donc, le plan prévoyait le démantèlement de ces bassins-là et on a complété le démantèlement en deux mille huit (2008) de ces bassins-là.

5

On a aussi fait la construction de nouveaux bassins, le bassin de captage de soixante mille mètres cubes (60 000 m³) pour être capable de désaffecter ce bassin-là.

10

Il y avait aussi dans le projet l'extension du réseau de captage de biogaz, c'est-à-dire sur le vieux site il y avait aucun puits de captage de gaz. C'était un site qui était pas drainé et qui était pas non plus... il y avait pas d'extraction des gaz. Donc, on a extensionné le réseau, on a foré plusieurs puits sur le vieux site.

15

20

LE PRÉSIDENT :

Rappelez-moi, vous estimez à quel pourcentage la quantité de biogaz que vous captez ?

25

M. DANIEL BRIEN :

Globalement sur...

LE PRÉSIDENT :

Dans l'ancien site, là.

M. DANIEL BRIEN :

Sur l'ancien site, je vais vérifier. Je vais vous revenir là-dessus exactement sur l'ancien site.

On a aussi procédé à la construction d'une tranchée périphérique pour ceinturer le vieux site. Comme je le mentionnais, le vieux site était pas du tout drainé.

À ce moment-là, à partir de mil neuf cent soixante-quatre (1964), tout ce que le promoteur faisait, c'était de décaper le top soil et ensuite de ça mettait ses couches de déchets. Donc, il y avait pas de réseau de drainage. On a fait cette tranchée-là qui vient s'ancrer jusque dans l'argile avec des matériels granulaires pour pouvoir capter les eaux de lixiviation de cette cellule-là de même que les gaz qui pourraient être générés à

partir de ce site-là. Ça fait que la tranchée avait une double action, celle de capter les eaux pour les envoyer au système de traitement et les gaz vers le réseau d'extraction de gaz et de valorisation du biogaz.

5

On a aussi rajouté d'autres stations de pompage sur le vieux site pour nous permettre d'être plus agressif pour la déshydratation parce que vous allez voir tantôt aussi, une des causes qu'on avait identifiée potentielle pour les impacts qu'il y avait sur les puits de la nappe profonde était l'infiltration du lixiviat à partir des vieux secteurs. Donc, en enlevant la pression d'eau, on était susceptible d'améliorer la situation.

10

Aussi on avait eu une problématique concernant la migration de biogaz du côté sud de la propriété jusque chez notre voisin, monsieur Latour. On a donc implanté une ligne d'extraction de gaz. On a foré des nouveaux puits dans la zone tampon au sud du site et on pompe activement ce gaz et maintenant c'est contrôlé, il n'y a plus de migration de gaz qui s'en va vers le puits qu'on appelle le puits de monsieur Latour.

15

20

On a aussi implanté ce qu'on appelle la barrière hydraulique. Encore là, c'est des puits qu'on a forés

25

pour venir pomper et faire un rabattement local de la nappe profonde dans le secteur sud pour limiter la migration des eaux vers Sainte-Anne-des-Plaines. Monsieur Côté va vous présenter les résultats concernant principalement les concentrations en azote ammoniacale.

5

Le nouveau système que vous avez visité aujourd'hui de traitement des eaux faisait aussi partie du plan d'action, c'est-à-dire que les eaux recueillies du vieux site, du secteur AA, on voulait améliorer la qualité du traitement avant le rejet à l'environnement. On a donc construit le bassin d'accumulation pour tamponner, homogénéiser ces eaux-là, pour ensuite les traiter dans le réacteur biologique séquentiel qu'on a vu ce matin.

10

Et aussi tous les bassins existants, le bassin d'aération qu'on a vu, de post-égalisation, ont été refaits pour être conformes à la nouvelle réglementation concernant leur imperméabilisation.

15

Il y a aussi eu des ententes avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. En deux mille trois (2003), il y avait eu des préoccupations de Sainte-Anne-des-Plaines concernant la qualité de leurs eaux qu'ils pompaient pour la distribution municipale, on a formé un comité et on a

20

25

mis sur place, en place, un programme de suivi intensif pour les puits au sud du site directement à la limite de la propriété et plus loin entre le site et les prises d'eau municipales.

5

LE PRÉSIDENT :

Ce comité est toujours actif ?

M. DANIEL BRIEN :

10

Ce comité est toujours actif. On va... à la fin de l'année deux mille huit (2008), on compile tous les rapports et on va présenter le rapport annuel. On a fait ça dans les autres années et on le fait à chaque année et ce rapport-là est envoyé aussi au ministère de l'Environnement.

15

Par l'entremise de ce comité-là aussi, on a offert l'échantillonnage de puits privés, les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Sophie, de façon volontaire peuvent appeler à la municipalité et demander de faire analyser leurs eaux souterraines, leurs eaux de puits privés. Ça fait qu'on fait ça depuis trois (3) ans par l'entremise de Sainte-Anne-des-Plaines. C'est des

20

25

consultants indépendants qui viennent prélever les eaux, qui font les rapports et, nous, on défraye les analyses de ça.

Maintenant, globalement, on va voir plus en détail, mais vraiment on a vu une nette amélioration des eaux dans la nappe phréatique profonde. On contrôle maintenant l'enclave qui était affectée en deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), on sait maintenant que ça s'est pas extensionné plus vers le site, c'est contrôlé. Il y a même une légère régression qu'on a remarquée.

Bien évidemment, le rejet des eaux traitées, des eaux de lixiviation traitées, la qualité s'est nettement améliorée avec la nouvelle filière de traitement et le biogaz est contrôlé vers le sud, il n'y a plus de migration chez le voisin. On contrôle avec notre système d'extraction qu'on a mis à la limite sud de la propriété.

Aussi, au niveau des garanties financières, il y avait une inquiétude au niveau de Sainte-Anne-des-Plaines en deux mille trois (2003). Le ministère nous a demandé de déposer des garanties financières. On a deux (2) garanties financières, une de deux millions (2 M\$) et une

de sept millions (7 M\$), qui totalisent neuf millions (9 M\$), si jamais il y avait des problématiques avec les eaux souterraines, ils pourraient puiser à même ces fonds-là pour corriger la situation.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'imagine que vous allez poursuivre avec la présentation des résultats ?

10

M. DANIEL BRIEN :

Oui, maintenant monsieur Côté va vous parler des résultats physico-chimiques.

15

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JIMMY CÔTÉ :

20

Alors, bonsoir, Monsieur le Président. On pourra agrandir, on pourra agrandir la figure et... excusez, juste avant d'agrandir, je vais juste mettre en contexte.

25

On va présenter les résultats principalement des puits à la limite sud-est, des puits de suivis à la limite sud-est PZ-8, PZ-12 et PZ-1, ainsi que les résultats des eaux pompées des puits qui font partie de la barrière hydraulique, des puits de pompage, donc le CB-8, CB-3 et CB-2.

5

Alors, le puits d'origine qui était le plus... qui a été le plus impacté par l'azote ammoniacale, en deux mille quatre (2004), présentait une moyenne de concentration de huit milligrammes par litre (8 mg/l).

10

Ce puits-là, dès l'action de la barrière hydraulique en deux mille cinq (2005), s'est asséché avec les rabattements provoqués qui démontraient la capture, là, vraiment de ces eaux-là. Si on s'en va au coin nord-est, au puits PZ-8... sud-est, excusez, oui, le puits présentait en deux mille quatre (2004) en moyenne, avant l'action de la barrière hydraulique, point huit (.8) pour, dès la mise en fonction de la barrière hydraulique, diminuer dans le temps avec des concentrations qui, en deux mille sept (2007), étaient de point cinq (.5) en azote ammoniacale, point cinq milligrammes par litre (.5 mg/l), donc une diminution, là, de l'ordre de quarante pour cent (40 %).

15

20

25

Si vous voulez une actualisation des données, je peux donner une actualisation des données deux mille huit (2008) jusqu'à maintenant...

LE PRÉSIDENT :

Ah, avec plaisir.

M. JIMMY CÔTÉ :

... des résultats de deux (2) campagnes, j'allais dire verbalement, de deux (2) campagnes faites sur les trois (3), la troisième se déroulant actuellement et presque terminée.

On maintient des valeurs constantes en deux mille huit (2008) également par rapport au point cinq (.5) qui se maintiennent à point quarante-huit (.48) et point quarante-sept (.47).

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est au PZ-8 toujours ?

M. JIMMY CÔTÉ :

PZ-8, exactement.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, il y a une certaine stabilité depuis deux mille six (2006) ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Une stabilité, exactement, on a atteint une stabilité. Si on se déplace à l'autre coin complètement, au PZ-1, en deux mille quatre (2004), la situation était une concentration moyenne de point cinquante-cinq (.55). On a observé également là une diminution jusqu'à point vingt-huit (.28) en deux mille sept (2007), ce qui fait une réduction de l'ordre de quarante-huit pour cent (48 %).

La donnée actualisée en deux mille huit (2008) est dans les mêmes ordres aussi, à point trente-deux (.32) et point vingt-six (.26), donc je dirais des valeurs stables similaires.

Maintenant, on peut aller au puits PZ-13, qui était une préoccupation puisque celui-ci se situait à deux cents mètres (200 m) environ de la limite sud et confirmait un peu l'étendue de la zone affectée. La situation en deux mille quatre (2004) était une concentration de trois point deux milligrammes par litre (3.2 mg/l). On a observé une baisse de l'ordre de trente pour cent (30 %) jusqu'en deux mille sept (2007) à une valeur moyenne s'établissant à deux virgule dix-sept (2,17).

5

10

Les données qu'on a jusqu'à maintenant pour les deux (2) premières campagnes ont été d'un virgule huit (1,8) et deux virgule un (2,1) pour une moyenne d'un virgule quatre-vingt-quinze milligrammes par litre (1,95 mg/l). Donc, on continue de documenter une diminution dans le temps.

15

Pour parler des autres puits plus en aval du plan de sécurisation qui a été suivi vers les puits de Sainte-Anne-des-Plaines et on va ramener la piézométrie du roc deux mille sept (2007) juste pour que vous voyiez, je vais... si on va au puits PZ-16, qui est près du puits de la tour, qui est un puits d'observation qu'on avait mis dans le même secteur, à un point deux kilomètre (1.2 km)

20

25

au sud-est de la limite du site, les données montrent depuis quelques années des valeurs stabilisées également à ce puits-là et les données de deux mille huit (2008) confirment simplement la tendance des données qu'on a eues en deux mille sept (2007) et s'établissent à point quarante-huit milligrammes par litre (.48 mg/l), donc ça s'est stabilisé à cet endroit-là à point cinq (.5).

5

Par le passé, il y avait eu des fluctuations des concentrations entre point sept (.7) et un (1). Il y a eu seulement deux (2) campagnes à un (1). Après ça, ça s'est toujours maintenu en bas de un (1) finalement.

10

Si on se déplace au PZ-21, qui était un puits qui avait été mis suite à des discussions avec la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le pénitencier, donc le PZ-21 se trouvait plus dans l'axe d'écoulement vers le puits du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, là également on obtient des valeurs stabilisées qui ont toujours été inférieures à un milligramme par litre (1 mg/l), il y a jamais eu plus d'un milligramme par litre (1 mg/l).

15

20

Les données deux mille huit (2008) font état de valeurs de point soixante-sept (.67 mg/l) et point soixante-douze milligrammes par litre (.72 mg/l).

25

Si on se déplace latéralement au puits PZ-18, ce puits-là également est assez constant dans le temps. Les valeurs obtenues en deux mille huit (2008) sont de un (1) et un point un (1.1). Et c'était le cas par le passé également. Ça a pu aller jusqu'à un point deux (1.2) mais on joue vraiment autour de un (1).

5

Si on va au puits PZ-17, ce puits-là est vraiment le plus près du puits d'alimentation de Sainte-Anne-des-Plaines. Est-ce qu'on peut réduire, s'il vous plaît, la figure ? O.K. Pour vous montrer le puits de Sainte-Anne-des-Plaines, oui, exactement, c'est le P-390. C'est le puits le plus utilisé par Sainte-Anne-des-Plaines. C'est le puits d'approvisionnement le plus productif, là, pour leur réseau de puits d'alimentation.

10

15

Donc, au PZ-17, on a observé en deux mille huit (2008) des valeurs stables qui sont le reflet au moins des deux (2) dernières années et la tendance à ce puits-là de un virgule un milligramme par litre (1,1 mg/l).

20

Donc, tous les puits qui sont situés dans la portion aval éloignée, qu'on appelle, du site ont montré des valeurs inférieures à un virgule un milligramme par litre (1,1 mg/l).

25

LE PRÉSIDENT :

Et le bruit de fond c'est ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Et le bruit de fond, on l'avait estimé qu'il pouvait atteindre jusqu'à deux milligrammes par litre (2 mg/l) par rapport à la valeur limite d'un point cinq milligrammes par litre (1.5 mg/l).

LE PRÉSIDENT :

Le bruit de fond il peut atteindre deux (2) ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Deux (2). Les données disponibles...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Quand vous faites le suivi de la qualité des eaux, est-ce que de temps en temps, vous faites une espèce de tableau périodique avec des teneurs pour chaque...

RT/ib

5

10

15

20

25

M. JIMMY CÔTÉ :

Historiques ?

LE PRÉSIDENT :

... pour chaque substance ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui, évidemment, nos tableaux compilent tous les paramètres.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'il y a une amélioration de ce côté-là aussi ou en général...

M. JIMMY CÔTÉ :

Non, c'est le reflet vraiment pour... on va revenir au manganèse, sulfure et fer.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JIMMY CÔTÉ :

Ces valeurs-là sont stables dans le temps et sont représentatives quand on regarde les données, là, à l'échelle régionale, là, elles sont tout à fait représentatives de ce qu'on voit dans d'autres puits d'approvisionnement.

LE PRÉSIDENT :

Et quelle est la perspective en termes de suivi ? C'est quoi vos intentions pour les cinq (5) prochaines années ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Évidemment, c'est de maintenir le pompage. Ce qu'on a remarqué, peut-être qu'on peut revenir à la figure des concentrations, j'ai pas parlé des concentrations aux puits de pompage, qui sont un indicateur pour, si on veut, pour le futur.

Alors, ce qu'on a remarqué au puits de pompage CB-8... excusez-moi, oui, O.K., on a remarqué à la première année de pompage, la qualité moyenne des eaux de rejet et, là, c'était sur une campagne... il y a eu une campagne mensuelle, là, O.K., ça a été douze (12) campagnes dans l'année, là, la moyenne ici de trois milligrammes par litre (3 mg/l) est basée sur douze (12) campagnes. Par la suite, pour les autres années, c'est quatre (4) campagnes par année.

5

10

Alors, on a observé une diminution de la teneur en azote ammoniacale dans les eaux de pompage, ce qui est un indicateur aussi d'amélioration de la situation. Au puits CB-3...

15

LE PRÉSIDENT :

Mais juste une petite... pour m'aider à bien comprendre, si le bruit de fond est à deux (2), comment expliquer qu'il y a des teneurs à point cinq (.5) ?

20

M. JIMMY CÔTÉ :

C'est qu'il y a quand même... il peut quand même y avoir une hétérogénéité dans l'aquifère.

25

LE PRÉSIDENT :

Au niveau micro-environnemental comme ça ? C'est quasiment micro-environnemental.

5

M. JIMMY CÔTÉ :

Non, pas micro... non, justement, ça va venir plutôt à l'échelle régionale qu'il peut y avoir une variabilité.

10

LE PRÉSIDENT :

Mais, là, on parle... ce n'est pas une échelle régionale, là, ici.

15

M. JIMMY CÔTÉ :

O.K. On va présenter la figure de l'étude de qualité des eaux cinq mille cinq cents (5500), c'est la figure 10-A.

20

LE PRÉSIDENT :

Mais parlez-moi quand même de votre... des travaux à venir, la perspective sur un horizon de cinq (5) ans.

25

M. JIMMY CÔTÉ :

On va maintenir le pompage de la barrière hydraulique, poursuivre le même suivi et contrôle...

5

LE PRÉSIDENT :

À la même fréquence ?

M. JIMMY CÔTÉ :

À la même fréquence.

10

LE PRÉSIDENT :

Avec les mêmes comités ?

15

M. JIMMY CÔTÉ :

Si c'est la volonté, on n'a aucun...

20

LE PRÉSIDENT :

Bien, je veux savoir c'est quoi la volonté.

25

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui, je vais laisser répondre Waste Management à cet égard-là.

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le Président, au nom de Waste Management, il fait aucun doute qu'on va continuer le même suivi environnemental. On l'a mentionné au tout début des audiences, pour nous, c'est un engagement, le plan de sécurisation, puis ça va poursuivre, et partie intégrante de ça c'est le suivi environnemental accru.

10

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce que vous voulez dire accru ?

15

M. MARTIN DUSSAULT :

C'est un suivi qui est peu extraordinaire en dehors du suivi qu'on fait normalement dans un lieu d'enfouissement.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K.

M. MARTIN DUSSAULT :

Il y a un suivi qui est spécifique à la mise en place du plan de sécurisation et le deuxième point à votre question concernant les différents comités dont celui de Sainte-Anne-des-Plaines, ça va se poursuivre la collaboration dans le cadre du protocole avec Sainte-Anne-des-Plaines.

LE PRÉSIDENT :

Et logiquement, ce suivi-là devrait, selon vous, s'étaler sur combien d'années ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais laisser notre expert, monsieur Côté, répondre.

LE PRÉSIDENT :

Parce que j'imagine que vous allez attendre que les résultats vous donnent une indication claire à l'effet que le niveau de contamination est bel et bien terminé. Enfin, ça peut prendre combien d'années, vous pensez ?

5

M. JIMMY CÔTÉ :

Écoutez, ce qui va... c'est sûr que c'est les données du suivi qui nous renseignent là-dessus.

10

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, tout à fait.

15

M. JIMMY CÔTÉ :

L'action à l'intérieur du site, comme on a expliqué, on intensifie la récupération des lixiviats à l'intérieur du site, spécifiquement dans la partie AA, justement pour diminuer les pressions d'eaux de lixiviation à la base de l'ancien site, ce qui va réduire la charge potentielle d'eaux de lixiviation qui traverse la couche à un certain endroit.

20

25

Alors, en diminuant cette pression-là, on diminue l'apport au niveau de l'aquifère et on devrait voir les teneurs en azote ammoniacale dans les puits de pompage diminuer progressivement.

5

LE PRÉSIDENT :

La question que je me pose, c'est... après ça, je viendrai à vous, Monsieur Simard. Si on voit une baisse moyenne temporelle, comment se fait-il qu'on n'observe pas cette baisse avec un décalage d'une année mettons au puits de Sainte-Anne-des-Plaines ?

10

M. JIMMY CÔTÉ :

Au puits de Sainte-Anne-des-Plaines ?

15

LE PRÉSIDENT :

Le puits, enfin le dernier, là.

20

M. JIMMY CÔTÉ :

Lequel puits, Monsieur le Président ?

25

LE PRÉSIDENT :

Celui qui approvisionne le pénitencier ?

Mme LUCIE BIGUÉ :

Je pense que c'est 17.

M. JIMMY CÔTÉ :

Bien, les données, on dispose très peu de données sur la qualité de ces eaux-là spécifiquement. On en a eu qui nous ont été fournies par la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines. Lorsque le puits a été foré, le puits principal, le puits 390, la teneur en azote ammoniacale était de un point un (1.1) durant l'essai de pompage en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

D'autres données nous ont été transmises en deux mille un (2001) afin de... eux regardaient au niveau quand même d'un traitement d'appoint avant la distribution du réseau, je crois que l'étude avait été faite par Technica dans ce cadre-là et il y a eu quelques échantillonnages qui ont été faits, surtout les puits de leur réseau.

LE PRÉSIDENT :

Les puits de ?

M. JIMMY CÔTÉ :

De leur réseau.

LE PRÉSIDENT :

O.K., d'accord.

M. JIMMY CÔTÉ :

Ils en ont pas seulement un, mais le P-390 donnait des concentrations du même ordre avec une moyenne d'un point vingt-six milligramme par litre (1.26 mg/l). Alors, c'est... dans le contexte actuel, il y avait pas de... c'était le reflet de ce qui a toujours été observé historiquement à ce puits-là.

Pourquoi je voulais essayer... je continuais mon explication concernant les concentrations d'azote ammoniacale, qui peuvent être plus élevées régionalement, c'est que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a d'autres

puits qui sont plus à l'est et ces puits-là, un, entre autres, montrait une concentration jusqu'à un point six milligramme par litre (1.6 mg/l) qui était un peu en dehors de l'écoulement à partir du site, O.K., le puits... est-ce qu'on peut agrandir pour au moins avoir ce secteur-là ? O.K., c'est bien comme ça.

5

Alors, le puits P-3, O.K., comme j'ai dit hier, ces données-là proviennent de la compilation qui a été faite par la Commission géologique du Canada à l'étude de mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). La concentration d'azote ammoniacale rapportée à ce moment-là pour le puits P-390, qui est identifié ici par un nom de code, était un virgule zéro neuf (1,09), donc encore une donnée qui confirme autour de un point un (1.1).

10

15

Le puits du pénitencier était ici à point six (.6), si je lis bien, point six milligramme par litre (.6 mg/l).

20

Si on se déplace dans le secteur, ce secteur-là, le premier puits, l'autre puits de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, c'est lui qui est représenté ici, P-8. Il y a une petite erreur ici, là. Ce puits-là a généré des concentrations, je veux juste être

25

certain...

Mme LUCIE BIGUÉ :

Monsieur Côté, est-ce que c'est possible de nommer les figures pour les transcriptions au lieu de dire "ce puits-là" nommément ?

M. JIMMY CÔTÉ :

O.K. Bien, la figure que j'avais nommée, c'est la figure 10-A de l'étude de qualité des eaux. Le puits ici qui correspond... le P-8 sur la figure est identifié puits P-9. Là, il y a un peu une incohérence, c'est plus P-8. Ce puits-là a montré en deux mille un (2001) jusqu'à un virgule deux milligramme par litre (1,2 mg/l). Il y a un groupement de puits en aval ici, il y a trois (3) puits à peu près dans le même secteur, ces puits-là sont échantillonnés simultanément, il doit y avoir un raccordement des trois (3) puits puis il y a un échantillon qui est prélevé de ce groupement de puits-là, on a généré des valeurs de un point six milligramme par litre (1.6 mg/l).

Alors, on commence à tendre au moins à une valeur qui

est supérieure à la valeur limite de un point cinq milligramme par litre (1.5 mg/l).

LE PRÉSIDENT :

Et rappelez-moi pourquoi vous... pourquoi vous vous centrez sur l'azote ammoniacale ? Ça, pour vous, c'est représentatif de quoi ?

M. JIMMY CÔTÉ :

C'est un des deux indicateurs qui... c'est les deux paramètres, avec les chlorures, l'azote ammoniacale sont les deux paramètres les plus indicateurs d'un impact créé par les eaux de lixiviation dans le contexte du site de Sainte-Sophie.

LE PRÉSIDENT :

Et les chlorures, est-ce que ça suit le même profil ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Les chlorures...

LE PRÉSIDENT :

Sans nous montrer les figures, est-ce que ça suit le même profil ?

5

M. JIMMY CÔTÉ :

Pas toujours. Des fois les deux (2) sont ensemble, donc ça renforce l'hypothèse, mais on n'a pas de dépassement au niveau des chlorures dans toute la portion de l'aquifère.

10

LE PRÉSIDENT :

Mais si les concentrations d'azote ammoniacale sont dans l'ordre de grandeur du bruit de fond, jusqu'à quel point ça peut être un indicateur révélateur ?

15

M. JIMMY CÔTÉ :

Pouvez-vous... excusez.

20

LE PRÉSIDENT :

Oui. Si l'azote ammoniacale...

25

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... si les concentrations que vous obtenez sont dans la fourchette, je dis bien une fourchette parce que c'est jamais une valeur... ou une moyenne, là...

M. JIMMY CÔTÉ :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

... une fourchette dans la fourchette des valeurs de bruit de fond, pourquoi alors... pourquoi continuer à faire des études là-dessus ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Bien, c'est qu'à la limite du site on sait déjà, il y en a à huit milligrammes par litre (8 mg/l).

LE PRÉSIDENT :

Il y en avait. Oui, non, je ne remets pas en question pourquoi les travaux ont été faits, là.

5

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10

Je veux juste comprendre pourquoi à un moment donné il n'y a pas une délimitation du territoire qui fait qu'en sorte, bien, vous considérez qu'on est vraiment dans un bruit de fond. Je veux juste comprendre votre approche. Je vous critique pas, là.

15

M. JIMMY CÔTÉ :

Non, O.K., bien, j'essaie de saisir la question.

20

LE PRÉSIDENT :

Si les concentrations dans certains puits...

25

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... depuis quelques années...

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... gravitent autour des valeurs de bruit de fond...

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... l'intérêt de poursuivre le suivi...

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... va nous amener vers plus de certitudes ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui, en quelque sorte. C'est l'assurance. C'est l'assurance qu'on n'a pas d'événement. On comprend le modèle conceptuel comment ça se produit. On veut seulement assurer que c'est tout le temps vraiment ce qui se passe, ce qu'on conceptualise que c'est ce qui se passe au niveau de l'aquifère. C'est une assurance de continuer de suivre en aval éloigné.

LE PRÉSIDENT :

Et vous considérez que pour les concentrations de fer, de manganèse, c'est... les valeurs élevées que vous avez observées ne sont pas du tout reliées au LES, au lieu d'enfouissement, mais plutôt que ces valeurs-là résultent des valeurs ambiantes finalement ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Correspondent aux valeurs ambiantes.

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui, mais c'est... c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Est-ce que vous pouvez déposer pour la Commission les données des différentes campagnes en cours et celles passées aussi ?

M. JIMMY CÔTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Simard, quel est l'avis du ministère par rapport non seulement aux travaux mais par rapport aux résultats obtenus ?

5

M. MICHEL SIMARD :

Je vais passer la parole à mon collègue de la Direction régionale, monsieur Robert Marcotte, qui, après les décrets, vous savez que c'est eux qui prennent la job puis qui font les suivis. Ça fait que monsieur Marcotte va faire un...

10

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

15

M. ROBERT MARCOTTE :

Oui, bonsoir. Alors, évidemment, dans le plan de sécurisation et qui est venu... et qui est inclus dans le décret d'urgence 919 deux mille trois (2003) et du certificat d'autorisation qui a suivi, alors, le plan de sécurisation a été inclus dans ce décret-là et ce

20

25

certificat d'autorisation-là.

Le plan de sécurisation vise essentiellement deux (2) choses : une action sur les eaux de surface et sur les eaux souterraines et un suivi environnemental accru.

5

Alors, concernant...

LE PRÉSIDENT :

10

Vous permettez, j'ouvre une parenthèse juste pour bien comprendre, dans un échange de documents, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs fait référence aux eaux de ruissellement, aux eaux pluviales et aux eaux de surface en disant que ce sont des eaux de précipitation non contaminées, là. Est-ce que ce sont... c'est quoi la nuance que vous faites entre les eaux de précipitation et les eaux pluviales, les eaux de ruissellement ?

15

20

M. ROBERT MARCOTTE :

Bon, écoutez, il va pleuvoir sur un site d'enfouissement et lorsqu'il y a un recouvrement étanche qui est mis dessus, par exemple une couche d'argile, ces

25

eaux de pluie-là vont être évacuées à l'extérieur du site. Elles ne sont pas considérées contaminées.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce sont des eaux de ruissellement ?

M. ROBERT MARCOTTE :

De ruissellement.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est quoi alors les eaux...

M. ROBERT MARCOTTE :

Les eaux de surface...

LE PRÉSIDENT :

Les eaux pluviales ?

M. ROBERT MARCOTTE :

Les eaux souterraines qui sont contenues dans une couche de sable...

5

LE PRÉSIDENT :

Non, non, pas les eaux souterraines, les eaux pluviales.

10

M. ROBERT MARCOTTE :

Les eaux pluviales, bien, sont la même chose. Éventuellement, ces eaux de pluie-là vont être canalisées soit par des fossés périphériques puis être évacuées à l'extérieur du périmètre du site d'enfouissement. Elles sont rejetées au réseau hydrographique, là.

15

LE PRÉSIDENT :

Je veux pas rentrer dans un débat de sémantique mais je sais que je l'avais souligné, je comprenais pas c'est quoi la différence entre ces trois (3) termes que le ministère de l'Environnement avait utilisés. Mais enfin, je vous reviendrai parce que je voudrais quand même

20

25

comprendre l'essentiel, là. Allez-y.

M. ROBERT MARCOTTE :

Oui. Alors, continuons. Alors, pour ce qui est des eaux souterraines de surface contenues dans le sable au-dessus de la couche d'argile, les principales actions qui ont été posées, bien, la compagnie en a fait un survol, là, c'est la tranchée drainante à l'intérieur du mur de bentonite qui était déjà présent avec un pompage de lixiviat pour enlever de la pression sur ce mur de bentonite-là et ça incluait aussi le démantèlement des vieux bassins de traitement de lixiviat qui étaient sur l'ancienne portion du lieu d'enfouissement.

Alors, les derniers bassins ont été démantelés cet automne, effectivement, suite à l'entrée en fonction du réacteur biologique séquentiel et de la nouvelle chaîne de traitement des lixiviats. C'était la dernière action concrète, là, du plan de sécurisation pour ce qui est des eaux souterraines de la nappe de surface. Pour ce qui est des eaux souterraines profondes, l'action principale a été la mise en place de puits hydraulique, qui est toujours en fonction, qui soutire toujours des eaux vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24 hres/24 hres),

trois cent soixante-cinq jours par année (365 j/an).

Alors, actuellement, le ministère considère que le plan de sécurisation est complété. On est maintenant dans la phase suivi, suivi qui demeure autorisé et inclus au certificat d'autorisation ou au décret. Donc, tant que le certificat d'autorisation n'est pas modifié ou que le décret n'est pas modifié, ce suivi-là va demeurer et devra être effectué, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Et pour le ministère, les résultats que vous obtenez sur une base régulière, est-ce que vous considérez que ces résultats sont rassurants, encourageants ?

M. ROBERT MARCOTTE :

Effectivement, on a observé un fléchissement des concentrations au niveau des piézomètres qui sont observés et c'est encourageant.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on devrait s'attendre à un fléchissement

additionnel ?

M. ROBERT MARCOTTE :

C'est l'avenir qui va le dire.

5

LE PRÉSIDENT :

Non, mais enfin, selon vous ?

10

M. ROBERT MARCOTTE :

Je peux pas prévoir. Je peux pas prévoir. Il va falloir voir une tendance à long terme. Il faut voir que ce pompage-là et ce fléchissement-là des données est quand même relativement récent. On parle de deux mille trois (2003), c'est cinq (5) ans, là, pour ce qui est d'une dilution des concentrations dans une eau souterraine, on a besoin d'avoir un survol sur une plus grande période de temps.

15

20

Moi, je pense qu'on pourra répondre à une question comme celle-là encore dans cinq (5) ans, là. Alors, il faudrait avoir une dizaine d'années de suivi, là, pour voir une nette tendance, là, à la diminution. Déjà on

25

l'observe après cinq (5) ans, mais afin d'être rassuré, là, il faudrait poursuivre ce programme-là encore plusieurs années.

LE PRÉSIDENT :

Selon vous, est-ce qu'il y aurait d'autres mesures de mitigation ou de remédiation qui peuvent être mises en place ?

M. ROBERT MARCOTTE :

Écoutez, la totalité des mesures ont été mises en place. Il y a eu des consultations internes au ministère. Il y avait eu des hydrogéologues qui se sont penchés sur ce problème-là. Des avis ont déjà été faits là-dessus. Avec les derniers démantèlements de bassins qui ont eu lieu cet automne, on est arrivé à terme des actions, là, posées, qui devaient être posées à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça répond. Ça termine pour nous le plan de sécurisation. Pour le ministère du Développement

durable de l'Environnement et des Parcs, il y avait eu une question que vous avez prise en note et vous deviez venir avec le résultat à savoir si les biogaz constituent selon vous une énergie verte ?

5

M. MICHEL SIMARD :

Effectivement. À ce moment-là, je vais demander... on a travaillé à l'heure du souper pendant que vous soupiez, ça fait qu'à ce moment-là comment essentiellement on considérait l'énergie produite par Waste Management, c'est comme ça qu'on a compris la question, dans le cadre de la stratégie de développement durable, mon collègue Trudel va répondre.

10

15

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, c'est ça, la question portait autour de savoir comment est-ce qu'on considérait la valorisation au niveau des gaz qui était faite par la compagnie dans le cadre de la stratégie gouvernementale de développement durable. Cette stratégie-là, elle, elle expose différentes orientations en matière de développement durable puis elle décrit les moyens qu'on a décidé d'utiliser au gouvernement pour y arriver à cette fin-là.

20

25

Entre autres, il y a, je me permets de le rappeler, c'est qu'il y a toujours la fameuse hiérarchisation au niveau de la gestion des matières résiduelles qui est toujours considérée valable, c'est-à-dire de favoriser au départ les 3RV avant l'élimination.

5

C'est certain qu'en bout de ligne, pour les résidus qui devront être éliminés, si on est capable d'aller chercher un élément supplémentaire au niveau de la valorisation énergétique, on va encourager ça aussi cette forme de valorisation-là mais il faut quand même pas oublier le contexte de la hiérarchisation, c'est-à-dire de privilégier au départ les 3R et la valorisation avant l'élimination.

10

15

D'autre part, aussi dans le contexte de cette stratégie gouvernementale-là, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action sur les changements climatiques. Ce plan d'action sur les changements climatiques fait référence à certaines actions au niveau de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, entre autres, il y a deux (2) actions qui sont mentionnées dans ce plan d'action-là qui concerne l'adoption du règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles qui comporte des obligations pour un bon nombre de lieux

20

25

d'enfouissement sanitaire au niveau d'exiger le captage actif des biogaz et leur destruction thermique, et c'est pas une obligation mais on veut, comme je le disais tantôt, dans le cadre de la stratégie, favoriser la valorisation autant que possible de ces gaz-là aussi.

5

Il faut rappeler que le brûlage aussi quand même permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, là, du fait de la portion méthane qui est contenue dans le biogaz.

10

Dans le cadre aussi de la stratégie, le gouvernement a annoncé aussi pour favoriser de plus en plus la valorisation justement, le gouvernement a annoncé dans sa stratégie énergétique son intention de déréglementer les activités de distribution de biogaz afin d'en faciliter justement le processus de valorisation.

15

LE PRÉSIDENT :

20

Merci. Ça répond. Puisque vous êtes interpellé, j'aimerais poursuivre un peu la discussion concernant les milieux humides. Le promoteur cet après-midi nous indiquait qu'il y avait une sablière également, une nouvelle sablière ou relative nouvelle sablière qui a été

25

autorisée. Quel serait, selon vous, son impact sur le milieu humide, en fait, le même milieu humide dont on parle ?

M. MICHEL SIMARD :

Si vous me permettez, je vais demander à monsieur Marcotte de la Direction régionale de répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. ROBERT MARCOTTE :

Alors, effectivement, il y a une sablière qui a été autorisée par le ministère par certificat d'autorisation au moment où il y avait pas eu d'inventaire forestier ou... d'effectué dans le secteur.

Donc, il faut bien comprendre que ce milieu humide-là, il s'agit, en fait, là, d'une tourbière arborescente, il y a un boisé, il y a des arbres et on parle d'une couche de tourbe qui n'est pas visible en surface mais

qu'il faut investiguer par sondage pour la repérer et la déceler.

Visuellement, le promoteur de la sablière à l'époque n'avait pas repéré cet élément-là et le ministère a délivré un certificat d'autorisation.

Ceci dit, par la suite, bon, c'est sûr que le ministère maintenant a changé ses pratiques. Dorénavant lorsqu'une sablière s'installe dans un milieu forestier, le ministère demande un inventaire forestier obligatoire pour s'assurer qu'il n'y a pas d'espèces de vie végétale susceptibles d'être menacées dans le périmètre.

Actuellement, la sablière en question, elle a été inspectée cet été et dernièrement. L'exploitant est en infraction puisqu'il exploite sous le niveau de la nappe phréatique. Alors, il est en infraction à cet égard-là et il lui a demandé des correctifs à ce niveau-là et c'est le seul...

LE PRÉSIDENT :

Merci. On va procéder un peu avec certains points. Monsieur Dussault, pourriez-vous nous indiquer quelle est

la provenance exacte des matières résiduelles qui parviennent au site de Sainte-Sophie ? Alors, vous avez vos trois (3) territoires principaux majeurs. Est-ce qu'il y a d'autres MRC également, même de façon extrêmement... une contribution extrêmement modeste et petite, là ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le Président, la majorité des matières résiduelles acheminées à nos installations proviennent, je vous dirais, à soixante-dix pour cent (70 %) des régions de Laval et Laurentides. Je veux attirer votre attention ici sur une figure que nous allons déposer concernant la provenance.

10

15

Peut-être d'abord dans un premier temps vous expliquer la façon dont les matières résiduelles nous sont acheminées. Elles nous sont acheminées, la majeure partie des matières qui nous sont acheminées proviennent de postes de transbordement, donc des petits camions de collecte qui vont décharger dans des camions semi-remorques qui peuvent contenir environ vingt-sept (27 T), vingt-huit tonnes (28 T), de façon à limiter les déplacements de camions de collecte, donc mettre

20

25

l'équivalent d'environ trois (3) petits camions de collecte dans une semi-remorque.

Alors, on va les passer en revue. Vous avez le site de Sainte-Sophie ici. Alors, ce que j'expliquais, c'est que la majorité des matières résiduelles, une bonne partie, provient du centre de transbordement CTVN Nord-Sud Laval, donc à quarante-cinq pour cent (45 %). Ensuite de ça, un autre poste de transbordement sur la Rive-Sud ici à Longueuil qui est dans une très faible proportion, un point quatre-vingt-quatre pour cent (1.84 %). Un poste de transbordement à Saint-Rémi en Montérégie qui est de l'ordre de onze point deux pour cent (11.2 %). À Salaberry-de-Valleyfield, un poste de transbordement qui nous appartient, cinquante-cinq mille tonnes (55 000 T), donc sept point six pour cent (7.6 %). Et dans l'ouest de l'île de Montréal finalement, à l'extérieur de l'île, douze mille tonnes (12 000 T) ici qui est à Vaudreuil-Dorion. Donc, c'est les cinq (5) postes de transbordement. Il y a un autre poste de transbordement pour la région de l'Outaouais à cinq virgule seize pour cent (5,16 %).

Donc, ça, ce sont les matières qui nous sont acheminées via ces six (6) postes de transbordement et

les matières qui nous viennent directement en très très faible proportion de la Montérégie, moins d'un pour cent (1 %), moins d'un pour cent (1 %) directement par camions de collecte de Montréal et en plus grande proportion, vingt-cinq pour cent (25 %) des camions viennent des Laurentides, à cent quatre-vingt-cinq mille tonnes (185 000 T), arrondi, et de Lanaudière, donc un point vingt-neuf pour cent (1.29 %) environ, plus de neuf mille tonnes (9000 T).

Donc, ça dresse le portrait de la destination. Ça ici, évidemment, on parle de la dernière année complète, deux mille sept (2007), et cet exercice-là est à refaire à chaque année puisque nous gagnons des contrats, nous perdons des contrats et la provenance varie non pas de façon drastique mais la photo qui a été prise en deux mille sept (2007) n'est pas nécessairement la même en deux mille huit (2008).

LE PRÉSIDENT :

Et quels sont les postes qui sont rattachés à la CMM ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Les postes principaux qui desservent la CMM, il va sans dire que c'est le poste de transbordement de Laval, celui que nous possédons à Longueuil et les deux (2) autres postes ici à Saint-Rémi, Salaberry-de-Valleyfield et celui de Vaudreuil-Dorion.

Évidemment, c'est assez compliqué de faire des statistiques très précises parce que chacun d'entre eux ont des rayons d'influence. Par exemple, à titre d'exemple, à Longueuil, des matières peuvent provenir de l'extérieur de la CMM, provenir à ce poste de transbordement-là qui peut acheminer des matières résiduelles vers Saint-Nicéphore pour desservir la Montérégie.

Également ici le poste de Saint-Rémi peut alimenter d'autres municipalités environnantes. Donc, c'est pas nécessairement qu'uniquement des matières de la CMM. Il peut y avoir un mélange entre les régions. C'est toujours assez compliqué de faire des statistiques précises.

De la façon qu'on a pu le représenter le plus

précisément possible, c'est par type d'infrastructure.

LE PRÉSIDENT :

Et le poste de Salaberry-de-Valleyfield fait partie
de la CMM ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Salaberry-de-Valleyfield, oui, est intégré dans la
CMM. Monsieur Lafrance me corrigera...

10

M. SIMON LAFRANCE :

C'est juste à l'extérieur.

15

M. MARTIN DUSSAULT :

C'est juste à l'extérieur ? Merci de la précision.

20

Mme LUCIE BIGUÉ :

À l'extérieur.

25

LE PRÉSIDENT :

Donc, quand on... donc, ce poste-là, en fait, n'est pas inclus dans les autres postes dans le secteur ?

5

M. MARTIN DUSSAULT :

Peut quand même amener des matières qui sont de la CMM. Comme je disais, il y a un rayon d'influence.

10

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui, oui, d'accord.

M. MARTIN DUSSAULT :

15

Mais ce n'est pas qu'uniquement des matières de la CMM, mais on a évalué grosso modo en essayant de recouper des tonnages qu'environ soixante-huit pour cent (68 %) des matières proviennent de la CMM. J'aurai le temps d'étudier la figure en profondeur déposée à la Commission.

20

25

LE PRÉSIDENT :

Oui. D'accord. Mais j'imagine que le tableau, les estimations que vous faites dans l'étude d'impact, même si nous vous avons demandé un autre tableau, mais le tableau actuel découle finalement de cette distribution de matières résiduelles ? Parce qu'il me semble que dans le tableau, il n'y avait pas vingt-cinq pour cent (25 %) des matières résiduelles qui provenaient de la MRC des Laurentides.

M. MARTIN DUSSAULT :

Vous avez raison, Monsieur le Président, c'étaient les données les plus récentes lorsque nous avons réalisé l'étude d'impact. Ça ici on a tenté pour les fins de l'audience de reproduire le tableau le plus récent par rapport à l'année complète. Lors des préconsultations, il y avait des questions sur la provenance des déchets. Donc, on a voulu bien compiler l'information pour des fins de clarification pour les travaux de la Commission.

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Quelques petites questions sur le bruit.

Je souhaiterais que vous mettiez, que vous projetiez la figure 6.4.

M. MARTIN DUSSAULT :

Je vais demander à monsieur Légaré... 6.4 ?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Très bien. Voyez-vous, ce matin j'ai tenu, enfin, j'ai souhaité d'aller visiter le rang Sainte-Marguerite justement pour essayer de comprendre pourquoi à la station d'échantillonnage P-1 on observe une drôle de forme de l'isophone. Alors, pourriez-vous m'expliquer pourquoi justement à la station P-1 l'isophone suit une trajectoire tout à fait inattendue, de telle sorte que l'intensité du bruit est donc moins importante que si la station P-1 était incluse dans l'isophone ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, on va le faire, Monsieur le Président, avec plaisir. Monsieur Légaré va présenter notre expert qui a réalisé l'étude sectorielle de bruit.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, c'est monsieur Claude Yokell de la firme Yokell & Associés qui va répondre à la question.

5

M. CLAUDE YOKELL :

La forme qu'on observe ici près de la résidence P-1, point d'observation P-1, est due aux mesures d'atténuation qui ont été mises en place justement pour réduire les niveaux de bruit à cette résidence-là. Donc, c'est une butte qui est constituée le long de la propriété et cet isophone-là résulte justement, prouve bien que la butte qu'on a mise en place ou qu'on a calculée va rencontrer l'objectif visé, réduire le bruit à la maison.

10

15

LE PRÉSIDENT :

Quand on a passé, à moins que ça m'ait échappé, il n'y avait pas de butte vraiment, là.

20

25

M. CLAUDE YOKELL :

Non, pour l'instant il n'y en a pas, évidemment, ces isophones-là sont le résultat des simulations de la situation à venir et présentement les buttes ne sont pas construites.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous prévoyez l'aménagement d'une butte, O.K.

10

M. MARTIN DUSSAULT :

On parle de deux mille vingt-cinq (2025).

15

M. PIERRE LÉGARÉ :

Monsieur le Président, est-ce qu'on peut vous montrer la vue en profil, là, ou une coupe type de ce que...

20

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

25

M. PIERRE LÉGARÉ :

... serait l'aménagement à ce niveau-là ?

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr, bien sûr.

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord. Alors, on va vous sortir la figure dans une seconde. Donc, la section A c'est une vue en coupe, lorsqu'on regarde...

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous indiquer le numéro de la figure ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Oui, il y a pas de numéro de figure, on va vous la déposer.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Parce qu'elle n'était pas... bien, elle est peut-être dans une étude mais on l'a faite spécifiquement pour les besoins, là. Donc, ici, on a la lère Rue et puis on s'en irait disons vers l'est, en circulant vers l'est sur la lère Rue puis, là, on fait une coupe en diagonale du site. Donc, si on est sur la lère Rue, si on regarde de ce côté-ci, on regarde vers le site d'enfouissement et puis la butte est... la petite butte est ici, c'est une berme, cette berme-là est là pour des raisons géotechniques, pour stabiliser le pied du talus des matières résiduelles et puis elle sert aussi comme écran de bruit, et puis il y a une clôture de dissimulation qui est placée par-dessus, là, c'est ce qu'on a vu ce matin qui sert un peu comme clôture par papier mais au besoin, là, ça peut être un peu plus élevé.

Donc, on descend maintenant de l'autre côté. Alors, on voit ici la même section mais cette fois-ci vue à partir de la montée du Rang Sainte-Marguerite. Donc, on

a notre petite maison P-1 qui est ici. Le chemin, un chemin d'entrée ici puis le chemin qui mène vers la sablière de ce côté-ci, là, qui n'existait pas il y a quelque temps. On a une zone de conservation de boisé dans la zone tampon où on va maintenir les arbres. On a, par la suite, la berme sur laquelle, qui est encore une berme de stabilisation puis qui joue le rôle d'écran.

5

Donc, au moment où on va excaver pour venir créer la cellule, à ce moment-là, il y a de la machinerie qui arrive près d'ici et puis c'est là qu'il y a, entre autres, la problématique d'impact, là, associée au bruit, là.

10

LE PRÉSIDENT :

15

La berme serait donc en partie dans la zone tampon ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

20

Oui, exactement. Donc, il y a une partie de la berme, là, si on prend la zone tampon, cinquante mètres (50 m), donc ici on est quatre-vingts (80), quatre-vingt-dix (90), cent (100), donc cent (100) plus cinquante (50), ça nous amène jusqu'ici la zone tampon, c'est là

25

que le pied du talus... du recouvrement final vient terminer.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, est-ce que la berme peut effectivement être placée dans une zone tampon ? Oui ?

M. MICHEL SIMARD :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Très bien. Ça répond à ma question. Je voulais savoir, cette fameuse butte, elle peut affecter, de façon aussi ciblée, une station d'échantillonnages ? Est-ce qu'on ne devrait pas avoir un effet de cette berme un petit peu en marge de la superficie spécifique de la berme ?

M. CLAUDE YOKELL :

Dans le cas présent pour la maison P-1, à cette étape-là de l'exploitation, c'est que le bruit vient

principalement de l'aménagement de la cellule et comme le bruit vient principalement de l'aménagement de la cellule plus que de l'exploitation des cellules voisines, c'est pour ça que la courbe est si ciblée parce que le bruit généré en période diurne principalement vient de l'aménagement des cellules, donc de l'excavation des équipements qui fonctionnent en contrebas et c'est pour ça, là, que c'est si ciblé à cet endroit-là parce que les équipements sont situés aux cellules N-M-L. Donc, on travaille... c'est pas l'isocontour de l'ensemble de l'exploitation mais bien d'une situation précise d'exploitation, celle qui se rapproche le plus de la maison P-1.

5

10

LE PRÉSIDENT :

15

Je ne saisis pas tout parfaitement bien, là. Monsieur Simard, est-ce que vous avez tout saisi ?

M. MICHEL SIMARD :

20

Pas plus que vous, Monsieur.

25

M. PIERRE LÉGARÉ :

Alors, Monsieur le Président, si vous le permettez, pour le bénéfice de monsieur Simard...

5

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je voulais tester ma capacité. Je me suis dit c'est peut-être moi qui suis fatigué, là, mais ça ne m'a pas convaincu. L'argumentation ne m'a pas convaincu.

10

M. PIERRE LÉGARÉ :

Écoutez, on a fait une étude d'impact de bruit. Donc, pour... c'est un site qui va être construit, exploité sur plusieurs années, en plusieurs phases, plusieurs étapes, certaines en même temps. Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a demandé un échancier de construction selon un scénario d'exploitation à un point vingt-cinq million (1.25 M) de tonnes par année. On nous a fourni ce scénario-là, on l'a décortiqué, puis après ça on a demandé une liste des équipements qui sont requis pour construire ça.

15

20

25

Là, on a bâti avec ça des scénarios puis on a établi qu'en regardant l'ensemble des scénarios, on a retenu trois (3) périodes où est-ce que ça nous semblait plus critique pour le bruit.

5

LE PRÉSIDENT :

En vingt vingt-cinq (2025), entre autres.

M. PIERRE LÉGARÉ :

10

Deux mille neuf (2009), deux mille quinze (2015) et deux mille vingt-cinq (2025).

LE PRÉSIDENT :

15

Um-hum.

M. PIERRE LÉGARÉ :

20

Bon. Conclusion, en deux mille quinze (2015), à la maison P-1, on va avoir un impact qu'on a pu qualifier de moyen au niveau du bruit, puis c'est le pire cas.

25

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Maintenant, comment on va gérer ça une fois qu'on sera rendu là, en deux mille quinze (2015), bien là, ça, on a... il va falloir prévoir, faire en sorte qu'il y ait, avec les propriétaires, s'ils sont incommodés par ces travaux-là d'une façon quelconque, il va falloir s'asseoir avec eux puis discuter de la...

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous avez déjà prévu la construction, l'aménagement d'une berme.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Oui, ça, c'est une mesure qui est prévue. Malgré tout, il reste qu'il subsiste quand même un impact.

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui. Non, non, non. Mais en fait, c'était pas l'objet de ma question. La question, c'est comment se fait-il que c'est... une berme peut limiter l'étendue du bruit de façon si ciblée ? C'était tout. Mais je suis pas expert en bruit. Si vous me dites que c'est comme ça, je vais vous croire.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Ce qu'on en comprend, Monsieur le Président, quand les équipements vont travailler derrière la berme...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE LÉGARÉ :

... bien, là, l'effet d'écran se fait sentir puis si on fait la simulation, bien, j'imagine que ça va sortir dans la simulation, ça va démontrer ça. Donc, c'est un peu ce que j'ai compris de l'étude. Est-ce que c'est exact ?

LE PRÉSIDENT :

Pour moi, il y a une solidarité intra-promoteur. Très bien. Le Fonds de valorisation agricole, vous avez, dans le cadre de vos activités actuelles, consacré un montant de sept cent mille dollars (700 000 \$) pour ce fonds. Est-ce que toute cette somme a déjà été accordée ? Et si oui, de quelle façon elle a été distribuée ?

M. MARTIN DUSSAULT :

Non, pas la totalité de la somme a été accordée. Dans le protocole d'entente que nous avons eu avec la MRC de la Rivière-du-Nord, qui était le répondant, qui était l'instigateur du Comité technique agricole, il y a eu une première somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$) qui a été versée en deux mille huit (2008), au début de deux mille huit (2008). Maintenant, il reste...

LE PRÉSIDENT :

À qui ?

M. MARTIN DUSSAULT :

À un comité qui s'appelle Le Fonds de valorisation agricole. Je vais y venir dans quelques instants qui fait partie de ça. Il y a encore un deux cent mille (200 000 \$) qui restera à être versé lorsque nous allons utiliser l'autre portion du trente-deux hectares (32 ha) qui nous a été autorisé dans le cadre... par la Commission de protection du territoire agricole.

Je vais tenter d'être clair. C'est qu'en deux mille trois (2003), lorsque nous avons présenté le projet, nous avons demandé un projet sur neuf (9) ou dix (10) ans qui devait occuper soixante-cinq hectares (65 ha). La Commission de protection du territoire agricole nous a accordé la totalité de ce territoire-là. Par contre, l'autorisation du ministère de l'Environnement s'est limitée à trente-deux hectares (32 ha) sur lesquels nous opérons à l'heure actuelle. Alors, nous avons d'ores et déjà donné cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour compenser pour une partie de la perte de ce territoire-là et lorsque nous allons utiliser les trente-deux autres hectares (32 ha) dans le cadre du prochain projet, celui qui est étudié actuellement, le deux cent mille dollars (200 000 \$) additionnel sera versé. C'est la première

partie de la réponse.

Maintenant, à qui nous avons versé ce fonds-là ? Il y a un organisme sans but lucratif qui a été créé par la MRC de la Rivière-du-Nord, qui est le Fonds de valorisation agricole, qui réunit des agriculteurs, qui réunit les municipalités de Sainte-Sophie, qui également regroupe la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, bien qu'elle n'est pas sur le territoire de la MRC, elle est contiguë à nos installations, donc la MRC De la Rivière-du-Nord a invité les gens de Sainte-Anne-des-Plaines. Donc, il y a sept (7) ou huit (8) personnes qui en font partie.

C'est un comité qui gère le Fonds, donc des bénévoles qui vont évaluer des projets qui vont leur être soumis. Cet argent-là au jour le jour est géré par le Centre local de développement de la MRC de la Rivière-du-Nord et les projets... ils font le travail clérical au jour le jour et quelques fois par année les bénévoles que j'ai mentionnés vont se réunir pour évaluer des projets qui sont soumis au Fonds de valorisation agricole qui sert à dynamiser des projets au pourtour de nos installations.

Donc, à ce jour, il y a actuellement un projet qui

a été soumis par un agriculteur qui est évalué et le Fonds de valorisation agricole va rendre une décision prochainement. On espère que ça va fonctionner et qu'un premier projet va pouvoir naître de ce Fonds de valorisation agricole qui, en fait, permet des prêts à tarif très très préférentiel pour aider les agriculteurs soit en démarrage ou en projet d'expansion à pouvoir réaliser leur projet et il y a également, assorti à ça, une tranche de subvention. Donc, c'est un mécanisme qu'on a trouvé avec la MRC, avec les agriculteurs, avec Sainte-Anne-des-Plaines pour dynamiser l'agriculture au pourtour de nos installations.

5

10

LE PRÉSIDENT :

15

Et si le présent projet était autorisé, est-ce qu'il y a un montant autre que le deux cent mille dollars (200 000 \$) qui serait versé à ce fonds-là ?

M. MARTIN DUSSAULT :

20

Il y a des discussions qui devront avoir lieu avec le monde agricole et le présent groupe qui compose le Fonds de valorisation agricole mais on est toujours en lien avec ces gens-là et nous leur avons tendu la main en

25

disant : Écoutez, bien évidemment on est ouverts à poursuivre et à bonifier le Fonds de valorisation agricole puisque nous allons continuer à utiliser des terres qui auraient peut-être pu être utilisées pour des fins agricoles qui ne le seraient pas. Donc, dans l'éventualité où notre projet serait autorisé, c'est bien évident qu'on veut continuer à travailler avec la communauté agricole dans le sens que vous mentionnez.

5

LE PRÉSIDENT :

10

Ça serait à définir, si je comprends bien ?

M. MARTIN DUSSAULT :

15

Oui, les discussions n'ont pas débuté encore mais je pense...

LE PRÉSIDENT :

20

Est-ce que c'était comme ça en deux mille trois (2003) ?

25

M. MARTIN DUSSAULT :

En fait, l'entente finale pour le Fonds de valorisation agricole est venu à la fin de deux mille sept (2007), donc, le Fonds a été créé en deux mille huit (2008) et l'autorisation a été accordée le seize (16) novembre par décret en deux mille quatre (2004). Donc, l'entente est venue par la suite. Nous avons déjà un processus en cours et nous avons respecté l'engagement par la suite.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donnez-moi trente (30)... même pas, vingt (20) secondes. Bon. Alors, écoutez, je n'ai pas... la Commission, en tout cas, n'a pas d'autres questions. Est-ce que vous avez d'autres informations que vous jugez importantes de nous transmettre de votre côté ?

Mme LUCIE BIGUÉ :

Tantôt vous avez dit que vous déposeriez le registre de plaintes depuis deux mille six (2006), pourquoi pas depuis deux mille quatre (2004) ?

M. PIERRE LÉGARÉ :

Excusez-moi, Madame, je me suis mal exprimé. On va déposer le registre des plaintes depuis l'an deux mille (2000).

5

Mme LUCIE BIGUÉ :

O.K.

10

M. PIERRE LÉGARÉ :

De deux mille (2000) à deux mille huit (2008).

Mme LUCIE BIGUÉ :

15

Ça va, merci.

M. PIERRE LÉGARÉ :

20

Année par année, plainte par plainte.

Mme LUCIE BIGUÉ :

Parfait.

25

M. PIERRE LÉGARÉ :

D'accord ? Et j'aurais peut-être une requête, Monsieur le Président. J'aimerais vous faire une petite présentation de deux (2) minutes sur... en fait, cinq (5) minutes sur la justification du projet.

C'est un enjeu qui a été soulevé, qui est important...

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PIERRE LÉGARÉ :

... et il y a certaines considérations qu'on a prises en compte lors des évaluations, là, et je pense que ça mériterait d'être entendu.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. PIERRE LÉGARÉ :

Merci, vous êtes gentil.

M. MARTIN DUSSAULT :

On va inviter monsieur Bernard Desjardins de la firme Tecsalt qui s'est penché plus précisément sur la justification et il sera en mesure d'expliquer plus en profondeur la méthodologie qu'il a retenue.

M. BERNARD DESJARDINS :

Oui. Alors, Monsieur le Président, ici on a préparé un tableau qui résume l'ensemble des hypothèses qu'on a considérées lors de la justification d'analyses des besoins en vue de la justification du projet.

Premièrement, on vous présente ici dans le tableau des données que vous avez déjà dans l'étude d'impact. Donc, rapidement, de la façon dont le tableau est fait, on présente les besoins tout d'abord, les infrastructures d'élimination qui sont disponibles et, en soustrayant les capacités disponibles des besoins, on obtient les besoins nets en capacité.

L'exercice a été fait sur l'horizon deux mille dix (2010) à deux mille trente-cinq (2035). Les chiffres sont en millions de tonnes. Donc, dans l'étude d'impact, les scénarios, il y a différents scénarios qui ont été présentés au tableau 3.8 de l'étude... 3.8 de l'étude d'impact qui est repris au tableau...

5

M. PIERRE LÉGARÉ :

Le tableau 9 du résumé aussi.

10

M. BERNARD DESJARDINS :

... tableau 9 du résumé, exactement. Donc, parmi les différentes hypothèses qu'on avait envisagées, on a retenu deux (2) scénarios qui définissent un intervalle de soixante-trois millions (63 M) à soixante-neuf millions (69 M) de tonnes totales sur l'horizon de deux mille dix (2010) à deux mille trente-cinq (2035), donc avec une moyenne de soixante-six millions (66 M) de tonnes.

15

20

En gros, les hypothèses pour définir cet intervalle-là, l'intervalle maximum, soixante-neuf millions (69 M) de tonnes, c'est en considérant l'atteinte de tous les

25

objectifs de la politique québécoise quatre-vingt-dix-huit - deux mille huit ('98 - 2008) à l'horizon deux mille treize (2013). Je souligne à ce sujet-là que dans le plan directeur de la Ville de Montréal, on prévoit l'atteinte de tous ces objectifs-là en deux mille dix-huit (2018) mais on a supposé que pour l'ensemble du territoire, c'est-à-dire Laurentides, Lanaudière et l'ensemble de la CMM, ça serait tout atteint en deux mille treize (2013).

Et après deux mille treize (2013), il y aurait un statu quo au niveau du taux d'élimination per capita. Autrement dit, on atteint les objectifs et on reste à peu près au même niveau. Tandis que pour définir le palier minimum, on a supposé une poursuite de nouvelles approches de mises en valeur qui permettraient de réduire le taux d'élimination per capita à un taux moyen de un pour cent (1 %) par année après deux mille treize (2013). Ce qui permet d'atteindre à l'horizon deux mille trente-cinq (2035), pour vous donner une image, un taux de mise en valeur du potentiel valorisable, donc sous les mêmes termes que la politique actuelle, de l'ordre de quatre-vingts pour cent (80 %).

Donc, ça, c'est les scénarios qui sont présentés dans

l'étude d'impact qui sont très conservateurs, si on les compare, par exemple, aux chiffres estimés pour les besoins d'élimination de la CMM qui sont présentés dans le PMGMR de la CMM, par exemple.

5

Ici, maintenant après le dépôt de l'étude d'impact, la CMM a réalisé des études sur les technologies alternatives pour... à l'enfouissement. Elle a notamment présenté différents scénarios, quatre (4) scénarios qu'on peut retrouver dans le mémoire que la CMM a déposé dans le cadre des audiences du BAPE pour le site de BFI. Et dans ce mémoire-là, on présentait quatre (4) scénarios qui visaient les matières résiduelles du secteur municipal de la CMM, donc une partie du marché visé ici, donc seulement le municipal CMM.

10

15

On a fait l'exercice de prendre ces scénarios-là et de substituer dans les scénarios qu'on avait élaborés ici, là, l'intervalle 63 à 69, en fait, on a pris le scénario moyen, et on a substitué l'apport de la CMM municipale qu'on avait estimé de notre côté par ces quatre (4) scénarios que la CMM a élaborés et on les a combinés pour donner l'image.

20

Et parmi ces quatre (4) scénarios que la CMM a

25

élaborés, il y avait celui qu'on appelle zéro déchet résidentiel. Tantôt on parlait, monsieur Lafrance parlait d'une vision deux mille vingt-cinq (2025). En fait, dans le document qui était présenté aux audiences de BFI, on parlait plutôt d'un horizon deux mille dix-huit (2018) pour la mise en oeuvre du zéro enfouissement de déchets résidentiels par... si on suppose qu'on met en oeuvre des technologies de gazéification.

Donc, avec ce scénario-là, zéro enfouissement, notamment si on l'intègre dans celui qu'on avait élaboré pour l'ensemble du territoire, l'ensemble des secteurs, on obtient un volume, une quantité à éliminer après l'implantation de ces technologies-là de cinquante-sept millions (57 M) de tonnes.

Les autres scénarios de la CMM, on obtient un maximum de quatre-vingt-quatorze millions (94 M) de tonnes, c'est le scénario statu quo, qui correspondait à peu près à notre scénario statu quo également pour une moyenne de soixante-quatorze (74).

Donc, de là maintenant on va regarder les infrastructures d'élimination, en termes de capacité disponible autorisée...

LE PRÉSIDENT :

Juste pour que je comprenne, donc le deuxième item qui intègre les scénarios de la CMM, c'est pour la fraction qui arrive à Sainte-Sophie, là ?

5

M. BERNARD DESJARDINS :

Non, c'est...

10

LE PRÉSIDENT :

C'est pas pour l'ensemble de la CMM ?

M. BERNARD DESJARDINS :

15

Non, c'est tout à fait pour l'ensemble... en fait, ça ici, c'est indépendamment de la destination, qu'est-ce qui reste après mise en valeur, après l'atteinte de tous les objectifs de la politique.

20

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

25

M. BERNARD DESJARDINS :

Qu'est-ce qui reste sur le territoire du marché visé, peu importe... c'est les besoins. Et pour desservir ces besoins-là, actuellement on a une capacité disponible autorisée, il y a deux mots ici, là, "autorisé" premièrement, donc c'est les sites qui sont actuellement autorisés. On parlait de cinq (5) sites qui desservent actuellement la CMM Laurentides et Lanaudière, donc les sites de Sainte-Sophie actuellement, BFI, Lachute, EBI et Saint-Nicéphore.

Actuellement, ce qui est autorisé et qui est disponible pour le même marché, parce que chacun des sites a un rayon d'influence un peu différent, c'est pas tous le même marché, donc, on a fait des hypothèses de disponibilité pour le même marché, que ces sites-là auraient pour le même marché que Sainte-Sophie, et ce qui reste comme capacité disponible autorisée, c'est vingt-deux millions (22 M) de tonnes. Donc, si on fait le différentiel de ces scénarios-là, on obtient les besoins nets en capacité d'élimination pour le marché visé qui varie entre trente-cinq (35 M) et soixante-douze millions (72 M) de tonnes sur l'horizon deux mille dix (2010) à deux mille trente-cinq (2035) avec une moyenne de

cinquante-trois millions (53 M) de tonnes.

Donc, le projet de Sainte-Sophie vient combler une partie de ces besoins.

LE PRÉSIDENT :

En fait, j'avais exprimé lors de la rencontre préparatoire au promoteur mon souhait d'aller avec plus de rigueur dans la définition des besoins de la justification et la Commission a demandé, je pense à juste titre, un nouveau tableau non seulement avec des besoins spécifiques d'année en année pour les dix (10) prochaines années mais également, également non seulement... tenir compte non seulement de la capacité disponible autorisée, d'ailleurs, je pense que même le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de ses questions et des réponses qui ont suivi par le promoteur, on a voulu avoir disons un portrait, je dirais, plus réaliste, donc qui intègre non seulement la capacité autorisée mais la capacité demandée qui, réalistement, devrait être également autorisée.

Et ça, forcément, si vous incluez juste le poste...

le LET de Lachenaie, ça vient de changer passablement la donne en termes de capacité autorisée demandée.

L'autre aspect qui me dérange un peu, c'est qu'à travers tous les lieux d'enfouissement pour établir la capacité disponible autorisée, bien sûr il y a des lieux d'enfouissement dont la certification finirait dans dix (10) ans ou dans quinze (15) ans, de telle sorte que subséquentement à dix (10) ans, quinze (15) ans, bien évidemment on a zéro capacité. Et ça aussi, ça tend à un peu... je dirais si on veut apprécier de façon réaliste les besoins en enfouissement sur un horizon temporel aussi long, ça tend un peu à mêler les cartes. Dans ce sens-là, je vous remercie quand même de la présentation, mais nous allons accorder une importance capitale. D'ailleurs, j'imagine que vous l'avez présumé par la demande même, la première demande de la Commission, une grande grande importante à apprécier avec la plus grande rigueur possible les besoins en enfouissement.

M. MARTIN DUSSAULT :

Monsieur le Président, on peut même répondre immédiatement à la question par rapport aux autres scénarios. Évidemment, il y a beaucoup de spéculations.

C'est pas nous qui décidons, c'est pas nous qui émettons les autorisations pour les autres sites, mais ceci étant dit, on est allés encore plus loin.

LE PRÉSIDENT :

5

Ah !

M. MARTIN DUSSAULT :

10

On a fait toutes sortes de présomptions que monsieur Desjardins va vous présenter.

LE PRÉSIDENT :

15

Vous me lanciez un hameçon, quoi ?

M. MARTIN DUSSAULT :

J'oserais pas.

20

M. BERNARD DESJARDINS :

Donc, voici effectivement, comme monsieur Dussault disait, on a fait cet exercice-là et vous voyez le

25

résultat sur l'écran. Enfin, on a pris tous les sites autres que Sainte-Sophie qui desservaient le même marché et on a examiné les capacités soit demandées ou possibles, donc qui ne sont pas encore demandées, et on a regardé qu'est-ce qui pourrait être disponible pour le même marché que Sainte-Sophie, toujours pour la même période de deux mille dix (2010) à deux mille trente-cinq (2035).

Donc, BFI Lachenaie qui a une demande en cours, qui est une demande de vingt et un millions (21 M) de tonnes dont on fait l'hypothèse qu'il y en a approximativement quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de cette capacité-là qui est dans le même marché que Sainte-Sophie. Donc, dix-neuf point un millions (19.1 M) de tonnes seraient disponibles s'il était complètement autorisé. On n'a pas été plus loin parce que le site, la demande actuelle de BFI couvre l'ensemble de son territoire qui est exploitable sur son site actuel.

Pour Lachute, même si au moment où le site a été autorisé, à notre connaissance, c'était une pleine exploitation de la propriété également, à l'époque c'était la régie Argenteuil - Deux Montagnes, il y avait... bon, il y a quand même des terrains autour dans

ce cas-ci qu'on pourrait supposer qui pourraient être annexés ou, en tout cas, on a posé l'hypothèse que même au-delà de l'autorisation actuelle ça pourrait continuer de deux mille vingt-trois (2023) à deux mille trente-cinq (2035) sur la base de la même capacité annuelle autorisée qu'actuellement, ce qui donnerait une capacité... dans ce cas-ci on présume qu'il y a quatre-vingts pour cent (80 %) du marché de RCI qui est le même que Sainte-Sophie, ils reçoivent entre autres beaucoup de matières de l'Outaouais, donc cinq point neuf millions (5.9 M) de tonnes.

5

10

Et pour Saint-Thomas, déjà autorisé jusqu'à l'horizon deux mille trente-cinq (2035), donc il y avait pas d'hypothèse de plus à faire que ce qui est déjà autorisé.

15

Et pour Saint-Nicéphore, il y a aucun projet de déposé, mais on a supposé qu'il y aurait un autre projet, dans ce cas-ci, qui respecterait le droit de regard qui a été exercé par la MRC de Drummond avec une limite de trois cent mille tonnes par année (300 000 T/an).

20

M. MARTIN DUSSAULT :

Oui, trois cent quinze mille tonnes (315 000 T)...

25

M. BERNARD DESJARDINS :

Trois cent quinze (315 000)...

M. MARTIN DUSSAULT :

... en provenance de l'extérieur. Donc, on a limité la contribution possible de Saint-Nicéphore à environ deux cent mille tonnes (200 000 T) pour le marché visé par Sainte-Sophie où il y a une intersection des deux (2) marchés.

M. BERNARD DESJARDINS :

D'où cette capacité additionnelle possible de vingt-neuf point huit millions (29.8 M) de tonnes.

Je peux vous présenter un graphique maintenant qui met en relation les besoins avec les capacités. C'est la figure "besoins versus capacités tous sites possibles". Donc, sur ce graphique, je pense que les documents qu'on vous a... les tableaux et figures qu'on vous présente pourront être déposés parce qu'ils apportent des éléments nouveaux par rapport à ce qui est dans l'étude d'impact.

Donc, ici sur ce graphique, vous avez ici, en ordonnée, les millions de tonnes et ici, en bleu, ce sont les besoins selon les hypothèses de Waste Management, qui sont présentés dans l'étude d'impact de Waste Management. Donc, les deux (2) scénarios qui ont été jugés les plus réalistes qui donnent des quantités de soixante-trois (63 M) à soixante-neuf millions (69 M) de tonnes sur l'horizon de vingt-cinq (25) ans.

Ici, ce sont les scénarios de Waste Management dans l'étude d'impact intégrant les scénarios de la CMM, les quatre (4) scénarios présentés dont je vous ai parlé tout à l'heure. Donc, ils montrent des intervalles de besoins qui vont de cinquante-sept (57 M) à quatre-vingt-quatorze millions (94 M) de tonnes. Vous pouvez voir un peu que les scénarios ici considérés dans l'étude d'impact sont quand même conservateurs par rapport à tout l'éventail des possibilités.

Et ici, en rouge, les capacités disponibles, ici c'est la capacité actuellement autorisée. Ici, la deuxième colonne en rouge montre la capacité actuellement autorisée plus le projet de Sainte-Sophie et ici, on ajoute les autres sites possibles dont je vous ai fait un résumé dans le tableau précédent. Donc, ça donne... ça

met en relief les hypothèses de besoins avec les hypothèses de capacité si tout était accepté et si tous les projets hypothétiques étaient mis de l'avant.

LE PRÉSIDENT :

5

Très bien. D'autres informations ? Ça va ?

M. MARTIN DUSSAULT :

10

Ça fait le tour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors, ceci complète la première partie de l'audience publique. J'imagine que toutes les pièces que vous avez utilisées vous allez les déposer, je vous en prie ?

15

M. MARTIN DUSSAULT :

20

Assurément.

25

LE PRÉSIDENT :

Donc, la deuxième partie de l'audience publique débutera le dix-sept (17) décembre à dix-neuf heures (19 h). Donc, il s'agit évidemment de la deuxième partie. C'est pour permettre aux citoyens, aux organisations, aux municipalités régionales de comtés, aux municipalités, à la DSP éventuellement, de présenter leur point de vue et donc de déposer leur mémoire ou leur avis oral.

En deuxième partie de l'audience publique, évidemment il n'y a plus de personnes ressources comme telles, il n'y a plus de promoteur. Ils peuvent être dans la salle mais la place vraiment est consacrée à l'intervention pour les avis.

Malheureusement, il y a pas grand monde dans la salle, mais pour les personnes qui vont lire éventuellement les textes qui seront... qui sont sténographiés, je rappelle que les... même ça, ce n'est plus nécessaire. Bon, il s'agira d'informer la Commission, et en particulier madame Anne-Lyne Boutin, de l'intention éventuelle de déposer des mémoires avant le cinq (5) décembre deux mille huit (2008).

La durée comme telle de la deuxième partie de l'audience, honnêtement je l'ignore. Si ça va un peu dans ce qui s'annonce actuellement, là, il devrait y avoir relativement peu de mémoires. S'il y en a cinq (5), dix (10) mémoires, bien la durée aura lieu juste un seul soir. S'il y a une vingtaine de mémoires, probablement ça s'étalerait sur deux (2) soirs, donc ça serait le dix-sept (17) et le dix-huit (18) décembre.

Il est très important, donc, dès que les mémoires seront prêts, il est très important de les faire parvenir à madame Boutin et, au plus tard, quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le douze (12) décembre. De toute façon, il y a des feuillets qui sont disponibles à l'accueil et au bureau d'audiences publiques, ces feuillets-là pourraient être envoyés par courrier pour les personnes intéressées.

Les transcriptions des séances de la première partie seront déposées dans les centres de consultation et dans le site internet d'ici environ une semaine. Bien sûr la position de la Commission sur les questions écrites pourrait... je me reprends... je pense que je suis un peu fatigué, là. S'il y a des questions qui parviennent à la Commission après cette première partie de l'audience

publique, la Commission pourra statuer là-dessus et pourrait éventuellement faire parvenir ces questions soit au promoteur, soit aux personnes ressources.

Je voudrais vraiment vous remercier. J'ai trouvé que ça s'est déroulé extrêmement bien. Merci au promoteur, merci d'avoir organisé notamment la visite, merci pour votre diligence, merci pour la qualité de vos réponses. Je remercie également toutes les personnes ressources, vraiment j'ai été relativement bien impressionné par la qualité également de vos réponses. Je voudrais également remercier les supports techniques, tout le personnel de la Commission et en particulier ma collègue, la commissaire, madame Lucie Bigué.

Et finalement, je voudrais souligner, si vous me le permettez, j'ouvre une parenthèse, monsieur Michel Simard tout à l'heure a été relativement ému, bien probablement aussi j'imagine ça a joué un petit peu, c'est sa dernière participation à une commission d'enquête puisque j'ai appris qu'il prenait sa retraite bientôt. Donc, je lui souhaite une très bonne retraite. Je suis vraiment très content d'avoir pu partager votre dernière commission. Je vous souhaite d'avoir énormément de plaisir et de penser à nous dans vos temps de loisirs.

Donc, encore une fois, merci à tout le monde et bonne
fin de soirée.

5

10

15

20

25

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ROBERT TÉTRAULT, sténographe officiel bilingue, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout en accord avec la Loi.

5

Robert Tétrault, s.o.